



Direction des achats

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES
Etablissement support du GHT « Haute-Bretagne »
2 rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes cedex 9

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Objet du marché public :

FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX DE NEUROCHIRURGIE

ISNE_2026_10

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

Lot soumissionné :

(Rubrique à compléter par le soumissionnaire)

(Un acte d'engagement par lot soumissionné)

Personne habilitée à donner les renseignements aux bénéficiaires de nantissements ou cessions de créance : La Directrice Générale du CHU de Rennes.

Ordonnateur de la dépense :

La Directrice Générale du CHU de Rennes.

Références du comptable assignataire de la dépense :

Le Comptable Public de la Trésorerie hospitalière de Rennes.

Marché public n°.....

Date de notification du marché public,

indiquée sur l'avis de réception :

N° d'imputation budgétaire : ...602.....

(Partie réservée au CHU de Rennes)

ARTICLE 1 - PARTIES CONTRACTANTES

Le pouvoir adjudicateur contractant,

Le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES, établissement support du GHT « Haute-Bretagne »**,
dont le siège est sis 2 rue Henri Le Guilloux - 35033 Rennes cedex 9,
Représenté par sa Directrice Générale, Madame VALENTIN,
Ou par son représentant,

ci-après dénommé "**le CHU de Rennes**",

et, le(s) (co)contractant(s) suivant(s) :

le cocontractant n°1 :

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

- OU
- Agissant uniquement pour le compte de l'entreprise ou de l'entité citée ci-dessous,
 - Agissant en tant que mandataire du groupement, pour l'ensemble des entrepreneurs groupés mentionnés dans la lettre de candidature (DC1) datée du
Nombre total de membres dans le groupement, y compris le mandataire :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société.....
en qualité de.....
Société : au capital de
Ayant son siège social.....
Téléphone :Télécopie :courriel :
Immatriculé le..... à l'INSEE.....
N° d'identité d'établissement (SIRET):.....
Code d'activité économique principale (APE).....
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :

et, le cocontractant n°2 :

(Rubrique à compléter par le cotraitant membre du groupement, le cas échéant)

Agissant pour le nom et pour le compte de la société.....
en qualité de.....
Société : au capital de
Ayant son siège social.....
Téléphone :Télécopie :courriel :
Immatriculé le..... à l'INSEE.....
N° d'identité d'établissement (SIRET):.....
Code d'activité économique principale (APE).....
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :

(Case à cocher)

Une feuille est insérée pour inclure un (ou plusieurs) cotraitant(s) supplémentaire(s) ☐oui ☐non

ci-après dénommé "**le Titulaire**".

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public énumérées à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) le titulaire :

- **affirme**, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs et frais et risques ou aux torts exclusifs et frais et risques de la société ou du groupement pour laquelle il intervient, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant du code de la commande publique ;
- **déclare** être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- **atteste** ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- **atteste** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;
- **s'engage sans réserve** à exécuter les prestations faisant l'objet du marché public conformément aux stipulations des pièces contractuelles énumérées ci-après.

L'offre ainsi présentée ne lie le soumissionnaire toutefois que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de **SEPT (7) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT - DISPOSITIONS GENERALES

2.1 - Objet du marché public

Le présent marché public a pour objet la fourniture de dispositifs médicaux de Neurochirurgie.

2.2 - Type de Marché Public

Marché(s) public(s) de fournitures : ☒	Marché(s) public(s) de services : ☐	Marché(s) public(s) de travaux : ☐
☒ Achat ☐ Location ☐ Crédit bail ☐ Location-vente	Catégorie de service : ☐	☐ Exécution ☐ Conception réalisation

2.3 - Code nomenclature CPV

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification secondaire</i>
33141000	

2.4 - Procédure de passation

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

2.5 - Allotissement

La présente consultation est allotie et comporte 33 lots :

N° lot	Libellé lot
1	Valve pour hydrocéphalie à régulation de pression programmable

2	Valve pour hydrocéphalie à régulation de pression programmable avec réglage pour valve désactivée
3	Valve pour hydrocéphalie à régulation de pression programmable imprégné d'anti-infectieux
4	Valve pour hydrocéphalie du Nouveau-né à régulation de pression NON programmable
5	Valve par gravité pour hydrocéphalie
6	Gaine usage unique pour tunneliseur de cathéter péritonéal
7	Raccord pour dérivations en matière plastique ou métal
8	Système de drainage ventriculaire externe
9	Cathéter de drainage ventriculaire externe diamètre > 1,6mm imprégné d'anti-infectieux
10	Cathéter de drainage lombaire externe
11	Cathéter de neuro-endoscopie à ballonnet
12	Tête de trépan à usage unique
13	Tête de trépan à usage unique pour petit enfant
14	Réservoir de ponction ventriculaire
15	Lame de Karlin
16	Lame courbe hypophyse
17	Compresse neuro-chirurgicales radioopaques à base de coton et fibres synthétiques
18	Dure-mère synthétique non résorbable pour craniectomie décompressive
19	Substitut de dure-mère biologique en collagène porcin
20	Substitut biologique de dure-mère utilisable sans suture
21	Substitut de dure-mère résorbable suturable
22	Ciment à base de phosphate de calcium pour comblement des défauts osseux en neurochirurgie
23	Dispositifs pour ostéosynthèse crânienne avec mise en dépôt permanent
24	Système résorbable pour ostéosynthèse crânienne
25	Clips pour anévrisme intracérébral
26	Canule d'aspiration pour neurochirurgie
27	Pince bipolaire pour neurochirurgie en baïonnette
28	Sphère de repérage pour neuronavigation compatibles avec la station Stealthstation®
29	Plots de stabilisation pour cadre de neurochirurgie
30	Capteur de pression intra-cranienne pour monitoring de la pression intraparenchymateuse
31	Implants crâniens sur mesure en Bioglass
32	Implants crâniens sur mesure en PEEK
33	Electrodes de SEEG

Le(s) lot(s) concerné(s) par le présent acte d'engagement est fixé à l'article 9 ci-après.

2.6 - Forme du marché public

Le marché public est un accord-cadre qui fixe toutes les stipulations contractuelles. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec maximum exprimé en quantité pour toute sa durée de validité au sens de l'article R2162-4, 2° du code de la commande publique.

Le marché public est mono-attributaire.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE PUBLIC

Les pièces constitutives du marché public sont indiquées à l'article 4.2 du CCAP.

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE PUBLIC ET DELAIS D'EXECUTION

4.1 - Durée du marché public

Pour le lot n°23, le marché public est conclu pour une période initiale allant du **13/01/2027**, ou à compter de sa date de notification si celle-ci intervient après le 13/01/2027, au 30/09/2027.

Pour le lot n°30, le marché public est conclu pour une période initiale allant du **02/11/2026**, ou à compter de sa date de notification si celle-ci intervient après le 02/11/2026, au 30/09/2027.

Pour le lot n°31, le marché public est conclu pour une période initiale allant du **01/01/2027**, ou à compter de sa date de notification si celle-ci intervient après le 01/01/2027, au 30/09/2027.

Pour tous les autres lots, le marché public est conclu pour une période initiale allant du **04/10/2026**, ou à compter de sa date de notification si celle-ci intervient après le 04/10/2026, au 30/09/2027.

Pour tous les lots, le marché public peut ensuite être reconduit TROIS (3) fois par période successive d'UN (1) an et pour une durée de validité maximale de QUATRE (4) ans.

Cette reconduction est tacite (ceci signifie que le silence gardé par le CHU de Rennes reconduit automatiquement le marché public).

Dans ce cadre, le titulaire du marché public ne pourra pas s'opposer à la reconduction selon les dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique.

Par contre, le CHU de Rennes se réserve la possibilité de ne pas reconduire le marché public, et ceci sans indemnités pour le titulaire.

La décision de non reconduction sera expressément notifiée sous préavis de TRENTE (30) jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou télécopie avant la fin de la période en cours.

4.2 - Délais d'exécution

Dans le cadre d'un renouvellement de dépôt une livraison sous 24 heures doit être possible.

La livraison doit être effectuée dans les délais maximum indiqués à l'annexe 2 du CCTP : prestations du fournisseur.

Le titulaire est engagé contractuellement par ces délais.

ARTICLE 5 - MONTANT DU MARCHE PUBLIC

5.1 - Accord-cadre sans minimum et avec un maximum

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec maximum exprimé en quantité pour toute sa durée de validité au sens de l'article R2162-4, 2° du code de la commande publique.

Les quantités maximums contractuelles sont définies pour toute la durée du marché public à l'annexe 1 du CCTP « Catalogue des besoins ».

Le marché public est conclu à prix unitaires tels que définis au bordereau des prix unitaires (BPU).

Ces prix sont révisables à chaque date anniversaire du marché public dans les conditions prévues au CCAP.

L'offre présentée au titre du présent marché public contient des fournitures en provenance de :

(Case à cocher par l'opérateur économique)

- ☐ Pays de l'Union européenne, France comprise;
- ☐ Pays signataire de l'accord GATT relatif aux marchés publics ;
(Union Européenne exclue)
- ☐ Autre.

5.2 - Taux d'escompte

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Le titulaire précise à l'annexe n°2 de l'acte d'engagement, les escomptes éventuels qu'il est disposé à appliquer pour des règlements intervenant sous un délai inférieur ou égal à 50 jours calendaires.

Ces conditions contractuelles, s'appliqueront chaque fois que le CHU de Rennes honorera les paiements sous le délai susvisé ou plus court. Elles n'emportent pas obligation pour le CHU de Rennes de respecter ce(s) délai(s) dérogatoire(s) même s'il s'y efforcera.

5.3 - Ristourne de fin de période

Le pourcentage de ristourne sur le chiffre d'affaires de la période réalisée, sur lequel le titulaire s'engage, est de : ...%.

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Le pourcentage de ristourne sur le chiffre d'affaires de la période est ferme pendant toute la durée du marché public.

ARTICLE 6 - PAIEMENT

Le CHU de Rennes se libérera des sommes dues au titre du présent marché public en faisant porter le montant au(x) crédit(s) du(es) bénéficiaire(s) ci-après.

En cas de changement de coordonnées bancaires, le nouveau relevé d'identité bancaire sera transmis par le titulaire.

6.1 - Titulaire seul

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	
IBAN			

6.2 - Groupement conjoint

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Premier co-traitant en charge des prestationset mandataire

Désignation du titulaire :			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :
Code IBAN :			

Deuxième co-traitant en charge des prestations

Désignation du titulaire :			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :
Code IBAN :			

6.3 - Groupement solidaire

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

Soit Les membres du groupement optent pour l'ouverture d'un compte unique ouvert au nom du groupement sur lequel seront effectués les paiements.

Désignation du titulaire : groupement et			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :
Code IBAN :			

Soit Les membres du groupement peuvent opter pour une répartition des paiements en % ; les montants sont ensuite versés à leur compte respectif :

Désignation du titulaire : Prestations et mandataire			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :
Code IBAN :			

Désignation du titulaire : Prestations			
Compte à créditer :			
Etablissement :			
Code Etablissement :	Code Guichet :	Numéro de compte :	Clé RIB/RIP :
Code IBAN :			

ARTICLE 7 - AVANCE

- ☐ Je refuse de percevoir l'avance.
☐ Je ne refuse pas de percevoir l'avance.

(Case à cocher par l'opérateur économique)

Celle-ci est versée si les conditions fixées au CCAP sont remplies.

ARTICLE 8 - SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE

(Rubrique à compléter par l'opérateur économique)

À

Le

La personne ayant pouvoir pour engager le Titulaire

.....

Signature manuscrite et cachet du Titulaire ci-contre :

ARTICLE 9 - SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE CHU DE RENNES

Partie réservée au CHU de Rennes

Est acceptée la présente proposition par le CHU de Rennes **pour valoir acte d'engagement du marché public ayant pour objet la fourniture de dispositifs médicaux de neurochirurgie pour le lot suivant :**

Le CHU de Rennes a décidé de lever la PSE n°1 : ☐ OUI ☐ NON ☐ Lot non concerné

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché public et de tous les actes qui en découlent.

Le présent acte d'engagement comporte les annexes ci-après :

- ☒ Annexe n°1 : bordereau des prix unitaires ;
- ☒ Annexe n°2 : fiche escompte ;
- ☐ Annexe n°3 : contrat de dépôt ;
- ☐ Annexe n°4 : contrat de mise à disposition ;
- ☐ Annexe n°.... : mise au point.

A Rennes,
le
Pour le CHU de Rennes
La Directrice Générale ou son représentant